



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mercredi 26 septembre 2018

ACCORD FFR – LNR SUR LA MISE À DISPOSITION DES JOUEURS POUR « FRANCE 7 »

Les Comités directeurs de la FFR et de la LNR ont validé un protocole d'accord sur la mise à disposition de joueurs évoluant au sein des clubs professionnels pour « France 7 ».

Afin de renforcer la compétitivité de l'Equipe de France à 7 en cette saison qualificative pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020, cet accord prévoit la constitution d'une liste « France 7 », comprenant un maximum de deux joueurs par club professionnel (un joueur sous contrat professionnel et un joueur sous contrat espoir) ne faisant pas partie de la « Liste XV de France ».

La saison internationale de rugby à 7 concernée par le Protocole couvre le circuit mondial 2018/2019 de rugby à 7 (World Rugby Sevens Series) et le Tournoi de qualification olympique de la zone Europe (Grand Prix Series).

Cette liste sera établie en concertation entre les encadrements des clubs professionnels et le Manager de « France 7 ».
La FFR devra soumettre la liste à la LNR.

Pour chaque bloc de deux Tournois pendant la saison, la FFR pourra sélectionner trois ou quatre joueurs figurant sur la liste :

- Bloc 1 : tournois de Dubaï et Cape Town: 3 joueurs ;
- Bloc 2 : tournois de Hamilton et Sydney: 3 joueurs ;
- Bloc 3 : tournois de Las Vegas et Vancouver: 3 joueurs ;
- Bloc 4 : tournois de Hong Kong et Singapour : 3 joueurs ;
- Bloc 5 : tournois de Londres et Paris: 4 joueurs.

La FFR tiendra compte des échéances sportives des clubs et veillera ainsi à ne pas sélectionner de joueurs devant disputer des matches à fort enjeu sportif pendant la période concernée.

Concernant la mise à disposition des joueurs pour le Tournoi de Qualification européen, elle sera fixée dans le cadre d'un avenant au Protocole une fois la date de ce Tournoi connue.

Bernard Laporte, président de la FFR : « *Nous sommes très satisfaits de cet accord conclu avec la LNR et les clubs professionnels qui représente une avancée majeure pour la compétitivité de notre équipe de France à 7. Les Jeux Olympiques sont une formidable vitrine de promotion et de développement pour notre sport et il est essentiel que le rugby tricolore, féminin et masculin, y soit représenté. Ce protocole d'accord avec la LNR nous permettra de mettre toutes les chances de notre côté et je remercie l'ensemble des parties prenantes pour la qualité des échanges.* »

Paul Goze, Président de la Ligue Nationale de Rugby : « *Ce protocole d'accord répond à l'une des priorités de la Convention FFR-LNR : renforcer la compétitivité des équipes de France, et notamment l'équipe de France à 7, avec l'enjeu prioritaire que constituent les Jeux Olympiques. Cet accord est par ailleurs le premier acte d'une ambition commune de la FFR et de la LNR de développer le Rugby à 7 dans les clubs professionnels afin d'élargir le vivier des talents de demain.* »

CONTACTS PRESSE

FFR : Alixia GAIDOZ – alixia.gaidoz@ffr.fr – 01 69 63 67 14

LNR : Emmanuelle VARRON – emmanuelle.varron@lnr.fr – 01 55 07 87 51